

Coordination Urgence Migrants

Journée du 9 mars 2019 « Migrants : droit à la santé et accès aux soins »

www.facebook.com/pg/CoordinationUrgenceMigrants/videos/?ref=page_internal

vidéo numéro 4

Médecins du Monde

Voir aussi www.pread.info pour actualisation.

Adresse : Le Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO)

15 bd Vivier Merle à Lyon 3°

Tél 04 72 92 49 01

Dispositif (s)

- Le Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation : CASO
- La mission Squat & Bus

Mission(s) : « prendre soin » dans sa globalité.

- Soins médicaux de base : médecine générale
- Entretiens de prévention : vaccination, contraception, dépistage de la tuberculose, des infections sexuellement transmissibles...
- Consultation avec des psychologues et des psychiatres
- Examens biologiques de base
- Dépistages de maladies virales : SIDA, hépatites...

Les médicaments sont délivrés gratuitement

Public concerné Les exclus du système de santé français

Modalité d'accueil Le CASO reçoit toute personne n'ayant aucun moyen de se soigner, sans couverture maladie ni ressources. Il est une passerelle vers le droit commun. L'ouverture des droits est prioritaire et deux travailleurs sociaux y travaillent.

Le CASO travaille avec des interprètes d'ISM (Inter Service Migrants).

Suite à l'accueil

Orientation vers les structures partenaires adaptées pour l'ouverture des droits, le logement, l'alimentation, l'hygiène :

Pour les personnes qui ont des droits ouverts : prise de RDV avec un médecin généraliste

Pour les pathologies chroniques et les examens spécialisés : orientation vers les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Pour les pathologies spécialisées non prise en charge par Médecin du Monde : orientation sur des structures partenaires, dentaire, ophtalmologique (France Humanitaire), pour la gynécologie et l'obstétrique vers les centres de planification familiale.

Enfants non malades : mise en lien avec les centres de Protection Maternelle et Infantile.

Accompagnement physique pour ceux qui ont la barrière de la langue, qui ne connaissent pas la ville ou les transports ou dans des structures qui présentent des difficultés d'accueil.

Les mineurs non-accompagnés (MNA) : en l'absence de tuteurs légaux et dans l'attente de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) leur accès aux soins dans le droit commun est difficile. Plusieurs partenaires exigent qu'ils soient accompagnés par des adultes.

ATTENTION au renouvellement des droits sociaux :

L'Aide Médicale d'Etat a une durée d'un an. Il faut veiller à la faire renouveler deux mois à l'avance.